

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE L'ADHÉSION À LA CFCIM

Conditions Générales

ARTICLE 1 - OBJET

1.1. Les présentes Conditions Générales de Prestation (ci-après « CGP ») s'appliquent à tous les services de la CFCIM, que ces services soient réalisés à titre gratuit ou onéreux.

1.2. En cas de contradiction entre les termes des présentes CGP et ceux des Conditions Particulières de Prestation (ci-après « CPP ») du service commandé par l'Adhérent, ces derniers prévaudront sur les premiers.

1.3. Le présent contrat est définitivement conclu dès acceptation expresse par la CFCIM de la commande de l'Adhérent, rédigée conformément à l'offre de la CFCIM. Dans le cas de services complémentaires, les prix et les délais seront précisés sur un nouvel accusé de réception de la commande.

1.4. L'acceptation des présentes Conditions Générales par l'Adhérent est une condition essentielle de l'engagement de la CFCIM. Aussi, tout commencement d'exécution de la commande acceptée par la CFCIM implique l'acceptation des présentes Conditions Générales, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les mails, courriers, télécopies, et plus généralement documents de l'Adhérent, sous réserve de conventions spéciales acceptées par écrit. Sauf stipulations contraires, d'éventuelles conditions spéciales acceptées pour des services complémentaires ou supplémentaires ne sauraient être étendues à la commande principale.

1.5. Le présent contrat est formé des présentes CGP ainsi que des CPP signées par les parties.

ARTICLE 2 - OFFRE RÉVISION DU PRIX

2.1. Les prix sont mentionnés établis hors taxes. La CFCIM conserve la latitude de facturer la TVA en fonction du service commandé.

2.2. En l'absence de stipulation contraire écrite, l'offre ou le devis de la CFCIM n'est valable que pendant une durée de trois (3) mois après sa date d'émission. Pour les services tarifés, les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur.

2.3. Toute offre de service est établie suivant les conditions économiques, fiscales et douanières connues lors de l'établissement de l'offre. Elle est révisable en cas de variation de ces conditions.

2.4. Toute offre est établie en considérant la réalisation du service d'une façon continue, en semaine et en heures normales. Toute autre condition de réalisation pour des causes non imputables à la CFCIM est susceptible d'engendrer des surcoûts refacturés au client en conséquence.

ARTICLE 3 - COMMANDE

Après son acceptation, aucune commande ne peut être annulée sans accord écrit de la CFCIM qui, en toutes circonstances, conserve un droit d'indemnisation conformément aux CPP du service considéré.

Conditions Particulières

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Particulières de l'Adhésion à la CFCIM s'appliquent conjointement avec les Conditions Générales de Prestation (ci-après « CGP ») qui concernent tous les services de la CFCIM, que ces services soient réalisés à titre gratuit ou onéreux.

L'Adhérent reconnaît par les présentes qu'il a pris connaissance tant desdites Conditions Générales que des présentes Conditions Particulières et qu'il y souscrit sans réserve.

ARTICLE 2 - ADHÉSION

L'Adhérent entend adhérer à la CFCIM, sous réserve d'acceptation de son dossier par cette dernière. Il sera alors habilité, en fonction de sa catégorie, à bénéficier de tout ou partie des Services de la CFCIM dans les limites et conditions spécifiques à chacun d'eux.

L'Adhérent est informé que la CFCIM ne saurait être tenue pour responsable des suites données par les autorités compétentes à une demande de visa pour la France, pas davantage que des délais qui lui sont imposés par lesdites autorités pour le traitement des dossiers qu'elle collecte et leur transmet.

• Catégorie 1

Il est expressément précisé que l'Adhésion en catégorie 1 est réservée aux personnes physiques sur acceptation de leur dossier par la CFCIM. Cette Adhésion dérogatoire n'ouvre droit qu'aux prestations suivantes, à savoir : accès aux forums, abonnement à la revue Conjoncture, CFCIM Business, informations économiques juridiques, fiscales et douanières et réunions d'information.

ARTICLE 4 - DÉLAIS

4.1. Les délais d'exécution des services sont précisés aux Conditions Particulières; En fonction desdites CPP, ils commencent à courir à compter du règlement du prix de la prestation, ou, s'il en est disposé ainsi, du paiement de l'acompte prévu à la conclusion de la commande, ou, à défaut de règlement ou acompte préalable, à compter de la réception de la commande passée par l'Adhérent, ainsi que de l'ensemble des documents et informations que celui-ci doit communiquer à la CFCIM pour une bonne réalisation du service.

4.2. Si, du fait de l'Adhérent, les délais de d'exécution du service venaient à dépasser le délai contractuel, le prix serait révisable.

ARTICLE 5 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations de l'Adhérent sur la qualité du service réalisé doivent être notifiées au plus tard dans les trente jours qui suivent la livraison de la prestation.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1. Sauf stipulation contraire entre les parties ou dans les CPP, les paiements s'entendent nets par chèque ou virement bancaire et sont payables au domicile de la CFCIM à la date de la facture, même si l'exécution du service a donné lieu à la réclamation.

6.2. Si des délais ont été accordés, les paiements devront être effectués aux termes et échéances convenus.

6.3. En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure conformément aux dispositions des articles 78 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 7 - EXCLUSION - LIMITATIONS - EXONÉRATIONS

7.1. L'Adhérent reconnaît par les présentes qu'il recourt aux services de la CFCIM dans le cadre de son activité professionnelle, et ne saurait à ce titre se prévaloir des dispositions de la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur.

7.2. Le service réalisé au profit de l'Adhérent par la CFCIM ne saurait engager sa responsabilité au-delà du montant effectivement perçu pour réaliser ledit service.

7.3. La garantie de la prestation ne couvre pas les erreurs ou inexécutions résultant des informations fournies par l'Adhérent, ou de celles qu'il s'est abstenu de porter à la connaissance de la CFCIM, et pas davantage les incidents tenant à des cas fortuits, de force majeure ou à toute autre cause que la CFCIM ne pouvait raisonnablement pas prévoir ou dont elle ne pouvait empêcher les effets.

ARTICLE 8 - RENONCIATION

Le fait pour la CFCIM de ne pas appliquer,

partiellement ou en totalité, à une ou plusieurs reprises, une ou plusieurs dispositions des présentes CGP, ou des CPP du service considéré, n'implique en aucun cas que celui-ci renonce à son (ou leur) application.

ARTICLE 9 - CONTESTATIONS - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE - LOI APPLICABLE

9.1. Tous les différends qui surgiraient de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGP, ou des CPP du service considéré, et de leurs suites, seront réglés par voie de médiation du Centre de Médiation pour l'entreprise de la CFCIM, conformément à son règlement auquel les parties se réfèrent.

9.2. A défaut de succès de la Médiation, tout litige relatif aux présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité des défendeurs, est de la compétence exclusive des Tribunaux de Casablanca.

La loi applicable est la loi marocaine.

ARTICLE 10 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour tous les actes relatifs aux présentes CGP, ainsi qu'aux CPP du service considéré, il est fait élection de domicile :

- Pour la CFCIM, 15 avenue Mers Sultan, à Casablanca,
- Pour l'Adhérent, au choix de la CFCIM, aux adresses mentionnées lors de son inscription à la CFCIM, ou sur le devis qu'il a signé.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur notre formulaire d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique par la CFCIM qui agit dans ce cadre en qualité de responsable de traitement.

11.1 - Finalités de la collecte de vos données personnelles :

Dans le cadre de son suivi d'activité et de la gestion de ses adhésions, La CFCIM collecte vos données pour les intégrer dans une base de données. La collecte de ces données personnelles est nécessaire pour :

- Traiter votre demande d'adhésion ou de renouvellement,
- Pouvoir vous proposer des services personnalisés comme l'envoi, entre autres, de nos newsletters, étant entendu que vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire de celles-ci à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription en bas de chaque email. Dans ce cas, la fourniture de votre email est toutefois nécessaire pour recevoir les communications susmentionnées,
- Vous permettre de bénéficier des tarifs préférentiels proposés par votre carte privilégiée.

11.2 - Base légale du traitement de vos données personnelles :

La base légale du traitement est nécessaire à l'exécution du contrat que la CFCIM a conclu avec vous, dans le cadre du package adhésion CFCIM, lequel est régi par les conditions d'adhésion ci-après énoncées.

Les données identifiées par un astérisque sont obligatoires à renseigner de votre part. A défaut, votre demande ne pourra pas être traitée ou son traitement pourrait être retardé.

11.3 - Transmission de vos données personnelles à des tiers :

Les données personnelles collectées sont susceptibles d'être transmises et partagées avec les partenaires marocains ou français de la CFCIM, aux adhérents marocains ou français, aux collaborateurs et d'une manière générale à toute personne morale ou physique intervenant dans la conception, la réalisation et le suivi des services proposés aux entreprises adhérentes, ce qui implique que vos données pourront être traitées par la CFCIM au Maroc comme dans l'Union Européenne.

11.4 - Modalités de conservation de vos données personnelles :

La durée de conservation de vos données personnelles est limitée à la durée selon laquelle vous poursuivez vos interactions avec nous.

Dans l'éventualité où nous n'avons plus la moindre interaction avec vous, vos données personnelles seront archivées dans notre base de données pendant une durée de cinq ans.

11.5 - Exercice des droits du titulaire de données personnelles :

Conformément à la Loi 09-08, promulguée par le Dahir n° 1-09-15 du 18 safar 1430, et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de vous opposer au traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits :

- Soit en adressant un courrier (avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CFCIM, Service des adhésions, 15 Avenue Mers Sultan, 20250, Casablanca, Maroc.
- Soit en envoyant votre requête par mail à l'adresse électronique suivante : Protection.donnees@cfcm.org.

Dans les deux cas, veillez à joindre un justificatif d'identité à votre demande.

Demande d'autorisation en cours, auprès du CNDP.

ARTICLE 8 - EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

L'Adhérent est informé que la CFCIM, pour un certain nombre des prestations auxquelles elle donne accès, et notamment et sans exhaustivité, les polices d'assurance, le service visas, le service emploi, le service OMPIC et les enquêtes de notoriété, n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire facilitateur. L'Adhérent est informé de cette qualité et renonce à tout recours à l'encontre de la CFCIM, à quelque titre que ce soit, dans quelque litige qui viendrait à l'opposer au prestataire avec lequel il aura été mis en relation.

ARTICLE 9 - SINCÉRITÉ DES DÉCLARATIONS

L'Adhérent est informé que toute fausse déclaration pourrait avoir pour conséquence d'entraîner la radiation de l'entreprise, sans remboursement de sa cotisation. La fourniture de faux documents à l'appui d'une demande de visa auprès du Consulat de France par l'intermédiaire du service visas de la CFCIM entraînerait également la radiation de l'entreprise dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10 - CADRES DE L'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRES DE LA CARTE PRIVILÈGE

L'Adhérent communiquera à la CFCIM les noms, prénoms et fonctions des cadres de l'entreprise bénéficiaires de la carte Privilegée, dans la limite du nombre de cartes qui lui est attribué en fonction de sa catégorie d'adhésion.

du représentant de la société, ou de son passeport, ou de son titre de séjour au Maroc.

• Catégorie 1

L'Adhérent s'engage par les présentes à communiquer à la CFCIM les éléments suivants : 1 photo d'identité, 1 photocopie de sa carte nationale d'identité, ou de son passeport, ou de son titre de séjour au Maroc.

• Startup

L'Adhérent s'engage par les présentes à communiquer à la CFCIM les éléments suivants :

Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ou Statuts, photocopie du Registre du Commerce (modèle J), dernier bilan fiscal, 1 photocopie de la carte nationale d'identité du représentant de la société, ou de son passeport, ou de son titre de séjour au Maroc, présentation du projet de la Stratup.

• Auto-entrepreneur

L'Adhérent s'engage par les présentes à communiquer à la CFCIM les éléments suivants : une copie de l'attestation d'inscription au Registre National des Auto-entrepreneur

et une copie de la carte d'auto-entrepreneur, une photo d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité, ou de son passeport, ou de son titre de séjour au Maroc.

ARTICLE 7- ANNUAIRE DE LA CFCIM

L'Adhérent autorise la CFCIM à l'inscrire dans l'annuaire électronique de la CFCIM et autorise la consultation de sa fiche par d'autres adhérents de la CFCIM. A défaut, il devra en informer la CFCIM par tout moyen prouvé.